

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60598-2-17

Première édition
First edition
1984

Luminaires –

Deuxième partie:

Règles particulières

**Section dix-sept – Luminaires pour éclairage
des scènes de théâtre, pour prises de vues
de télévision et de cinéma (à l'extérieur
et à l'intérieur)**

Luminaires –

Part 2:

Particular requirements

**Section Seventeen – Luminaires for stage lighting,
television and film studios (outdoor and indoor)**



Numéro de référence
Reference number
CEI/IEC 60598-2-17: 1984

Numéros des publications

Les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000 dès le 1er janvier 1997.

Publications consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Validité de la présente publication

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique.

Des renseignements relatifs à la date de reconfirmation de la publication sont disponibles dans le Catalogue de la CEI.

Les renseignements relatifs à ces révisions, à l'établissement des éditions révisées et aux amendements peuvent être obtenus auprès des Comités nationaux de la CEI et dans les documents ci-dessous:

- **Bulletin de la CEI**
- **Annuaire de la CEI**
Accès en ligne*
- **Catalogue des publications de la CEI**
Publié annuellement et mis à jour régulièrement (Accès en ligne)*

Terminologie, symboles graphiques et littéraux

En ce qui concerne la terminologie générale, le lecteur se reportera à la CEI 60050: *Vocabulaire Electrotechnique International* (VEI).

Pour les symboles graphiques, les symboles littéraux et les signes d'usage général approuvés par la CEI, le lecteur consultera la CEI 60027: *Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique*, la CEI 60417: *Symboles graphiques utilisables sur le matériel. Index, relevé et compilation des feuilles individuelles*, et la CEI 60617: *Symboles graphiques pour schémas*.

Publications de la CEI établies par le même comité d'études

L'attention du lecteur est attirée sur les listes figurant à la fin de cette publication, qui énumèrent les publications de la CEI préparées par le comité d'études qui a établi la présente publication.

* Voir adresse «site web» sur la page de titre.

Numbering

As from the 1st January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60000 series.

Consolidated publications

Consolidated versions of some IEC publications including amendments are available. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Validity of this publication

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology.

Information relating to the date of the reconfirmation of the publication is available in the IEC catalogue.

Information on the revision work, the issue of revised editions and amendments may be obtained from IEC National Committees and from the following IEC sources:

- **IEC Bulletin**
- **IEC Yearbook**
On-line access*
- **Catalogue of IEC publications**
Published yearly with regular updates (On-line access)*

Terminology, graphical and letter symbols

For general terminology, readers are referred to IEC 60050: *International Electrotechnical Vocabulary* (IEV).

For graphical symbols, and letter symbols and signs approved by the IEC for general use, readers are referred to publications IEC 60027: *Letter symbols to be used in electrical technology*, IEC 60417: *Graphical symbols for use on equipment. Index, survey and compilation of the single sheets* and IEC 60617: *Graphical symbols for diagrams*.

IEC publications prepared by the same technical committee

The attention of readers is drawn to the end pages of this publication which list the IEC publications issued by the technical committee which has prepared the present publication.

* See web site address on title page.

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC**

60598-2-17

Première édition
First edition
1984

Luminaires –

Deuxième partie:

Règles particulières

**Section dix-sept – Luminaires pour éclairage
des scènes de théâtre, pour prises de vues
de télévision et de cinéma (à l'extérieur
et à l'intérieur)**

Luminaires –

Part 2:

Particular requirements

**Section Seventeen – Luminaires for stage lighting,
television and film studios (outdoor and indoor)**

© IEC 1984 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni
utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun
procédé, électronique ou mécanique, y compris la photo-
copie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in
any form or by any means, electronic or mechanical,
including photocopying and microfilm, without permission in
writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembeé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch

IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

H

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

SOMMAIRE

	Pages
PRÉAMBULE	4
PRÉFACE	4
Articles	
17.1 Domaine d'application	6
17.2 Règles générales sur les essais	6
17.3 Définitions	6
17.4 Classification des luminaires	6
17.5 Marquage	6
17.6 Construction	8
17.7 Lignes de fuite et distances dans l'air	10
17.8 Dispositions en vue de la mise à la terre	10
17.9 Bornes	10
17.10 Câblage externe et interne	12
17.11 Protection contre les chocs électriques	12
17.12 Essais d'endurance et essais thermiques	12
17.13 Résistance aux poussières et à l'humidité	12
17.14 Résistance d'isolement et rigidité diélectrique	12
17.15 Résistance à la chaleur, au feu et aux courants de cheminement	14

CONTENTS

	Page
FOREWORD	5
PREFACE	5
Clause	
17.1 Scope	7
17.2 General test requirements	7
17.3 Definitions	7
17.4 Classification of luminaires	7
17.5 Marking	7
17.6 Construction	9
17.7 Creepage distances and clearances	11
17.8 Provision for earthing	11
17.9 Terminals	11
17.10 External and internal wiring	13
17.11 Protection against electric shock	13
17.12 Endurance tests and thermal tests	13
17.13 Resistance to dust and moisture	13
17.14 Insulation resistance and electric strength	13
17.15 Resistance to heat, fire and tracking	15

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

LUMINAIRES

Deuxième partie: Règles particulières

Section dix-sept — Luminaires pour l'éclairage des scènes de théâtre, pour prises de vues de télévision et de cinéma (à l'extérieur et à l'intérieur)

PRÉAMBULE

- 1) Les décisions ou accords officiels de la CEI en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des Comités d'Etudes où sont représentés tous les Comités nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux.
- 3) Dans le but d'encourager l'unification internationale, la CEI exprime le vœu que tous les Comités nationaux adoptent dans leurs règles nationales le texte de la recommandation de la CEI, dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Toute divergence entre la recommandation de la CEI et la règle nationale correspondante doit, dans la mesure du possible, être indiquée en termes clairs dans cette dernière.

PRÉFACE

La présente norme a été préparée par le Sous-Comité 34D: Luminaires, du Comité d'Etudes n° 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
34D(BC)88	34D(BC)97

Pour de plus amples renseignements, consulter le rapport de vote mentionné dans le tableau ci-dessus.

Cette publication doit être lue conjointement avec la Publication 598-1 de la CEI: Luminaires, Première partie: Règles générales et généralités sur les essais.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

LUMINAIRES

Part 2: Particular requirements

Section Seventeen — Luminaires for stage lighting, television and film studios (outdoor and indoor)

FOREWORD

- 1) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters, prepared by Technical Committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 3) In order to promote international unification, the IEC expresses the wish that all National Committees should adopt the text of the IEC recommendation for their national rules in so far as national conditions will permit. Any divergence between the IEC recommendation and the corresponding national rules should, as far as possible, be clearly indicated in the latter.

PREFACE

This standard has been prepared by Sub-Committee 34D: Luminaires, of IEC Technical Committee No. 34: Lamps and Related Equipment.

The text of this standard is based upon the following documents:

Six Months' Rule	Report on Voting
34D(CO)88	34D(CO)97

Further information can be found in the Report on Voting indicated in the table above.

This publication should be read in conjunction with IEC Publication 598-1: Luminaires, Part 1: General Requirements and Tests.

LUMINAIRES

Deuxième partie: Règles particulières

Section dix-sept — Luminaires pour l'éclairage des scènes de théâtre, pour prises de vues de télévision et de cinéma (à l'extérieur et à l'intérieur)

17.1 Domaine d'application

Cette section de la deuxième partie de la Publication 598 de la CEI détaille les prescriptions applicables aux luminaires pour les scènes de théâtre, les prises de vues de télévision et de cinéma (y compris des projecteurs à faisceaux intensifs et extensifs), à utiliser avec des lampes à filament de tungstène, des lampes tubulaires à fluorescence ou autres lampes à décharge, pour des tensions d'alimentation ne dépassant pas 1 000 V. Elle doit être lue conjointement avec les sections de la première partie auxquelles il est fait référence.

Note. — Les fourches (étriers) de suspension font partie du luminaire. Les dispositifs de suspension tels que trépieds, girafes et supports télescopiques ne font pas partie du luminaire. Les ballasts, s'ils sont nécessaires, peuvent être incorporés dans les luminaires ou montés séparément.

17.2 Règles générales sur les essais

Les dispositions de la section zéro de la Publication 598-1 sont applicables. Les essais dont le détail est indiqué dans chaque section appropriée de la première partie doivent être exécutés dans l'ordre spécifié dans la présente section de la deuxième partie.

17.3 Définitions

Pour les besoins de la présente section, les définitions de la section un de la Publication 598-1 sont applicables.

17.4 Classification des luminaires

Les luminaires doivent être en conformité avec les dispositions de la section deux de la Publication 598-1.

17.5 Marquage

Les dispositions de la section trois de la Publication 598-1 sont applicables en même temps que les prescriptions des paragraphes 17.5.1 à 17.5.7.

17.5.1 Dans les cas où la conception du luminaire impose certaines restrictions dans son utilisation, les données suivantes doivent être marquées sur le luminaire:

- a) l'indication du «haut» du luminaire;
- b) les positions d'utilisation ou le domaine angulaire projetés;
- c) les possibilités de montage (ou la référence à un document détaillant les possibilités de montage).

LUMINAIRES

Part 2: Particular requirements

Section Seventeen — Luminaires for stage lighting, television and film studios (outdoor and indoor)

17.1 Scope

This section of Part 2 of IEC Publication 598 specifies requirements for stage, television and film studio luminaires (including spot and floodlighting projectors), for use with tungsten filament, tubular fluorescent and other discharge lamps on supply voltages not exceeding 1 000 V. It is to be read in conjunction with those sections of Part 1 to which reference is made.

Note. — A hanger (stirrup) is a part of the luminaire. Supporting devices such as tripods, telescopic booms and suspensions are not parts of the luminaire. Where applicable, ballasts are built into or mounted separately from the luminaires.

17.2 General test requirements

The provisions of Section Zero of Publication 598-1 apply. The tests described in each appropriate section of Part 1 shall be carried out in the order listed in this section of Part 2.

17.3 Definitions

For the purposes of this section, the definitions of Section One of Publication 598-1 apply.

17.4 Classification of luminaires

Luminaires shall be classified in accordance with the provisions of Section Two of Publication 598-1.

17.5 Marking

The provisions of Section Three of Publication 598-1 apply, together with the requirements of Sub-clauses 17.5.1 to 17.5.7.

17.5.1 Where the luminaire design imposes restrictions of use, the following information shall be marked on the luminaire:

- a) an indication of the "top" of the luminaire;
- b) the designed positions or range of angles of use;
- c) mounting arrangements (or reference to a document which specifies the mounting arrangements).